



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Désignation de la nouvelle Commission cantonale des jeunes

Le Conseil d'Etat a désigné les 25 membres de la Commission cantonale des jeunes pour un mandat de deux ans, de 2017 à 2019. Constituée en mai 2011, cette commission a notamment pour tâches de prendre position sur des projets de lois ou de règlements ou encore de faire des propositions au Conseil d'Etat.

À la suite d'une large campagne de recrutement et sur proposition du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, le Conseil d'Etat a désigné les 25 membres de la Commission cantonale des jeunes en vue de son quatrième mandat de 2017 à 2019. Âgés de 14 à 17 ans et représentant l'ensemble des filières de formation (école obligatoire, apprentissage, gymnase) de même que toutes les régions du canton, les 13 filles et 12 garçons retenus bénéficient d'une grande variété d'expériences ou d'engagements aux niveaux tant associatifs que politiques, culturels ou encore sportifs. Conformément à la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse, dix membres actuels voient également leur mandat renouvelé.

Créée en 2011, la Commission cantonale des jeunes a transmis depuis six ans de nombreuses propositions au Conseil d'Etat pour que les intérêts et les besoins des jeunes soient pris en considération. En ce sens, la Commission a notamment pris position dans le cadre du règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire ou la loi sur l'accueil de jour des enfants. Elle a porté plusieurs propositions concernant la prévention du suicide, l'intégration des mineurs non accompagnés ou le soutien aux activités artistiques des jeunes. Représentée par quatre de ses membres au sein du Comité de préavis d'attribution des aides financières, la commission a contribué à l'examen et au financement d'une vingtaine de projets réalisés par des jeunes dans les domaines culturel, social et sportif pour un montant total d'environ 80'000 francs par année. Enfin, elle a, par le lancement de la Session cantonale des jeunes, contribué activement à renforcer l'intérêt et la voix de la jeunesse dans l'espace public et politique vaudois.

Cette désignation s'inscrit également dans le cadre des objectifs des nouvelles lignes directrices de la Politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse adoptées par le Conseil d'Etat en mai 2017.

Lausanne, le 08 juin 2017

DFJC, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 021 316 30 65 ; Christophe Bornand, chef du Service de protection de la jeunesse, 021 316 53 46 Frédéric Cerchia, délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse, SPJ, 021 316 56 51 Alexander Omuku, président de la Commission cantonale des jeunes (par l'intermédiaire de M. Cerchia)

[Liste des membres-CdJ_2017-19](#)